

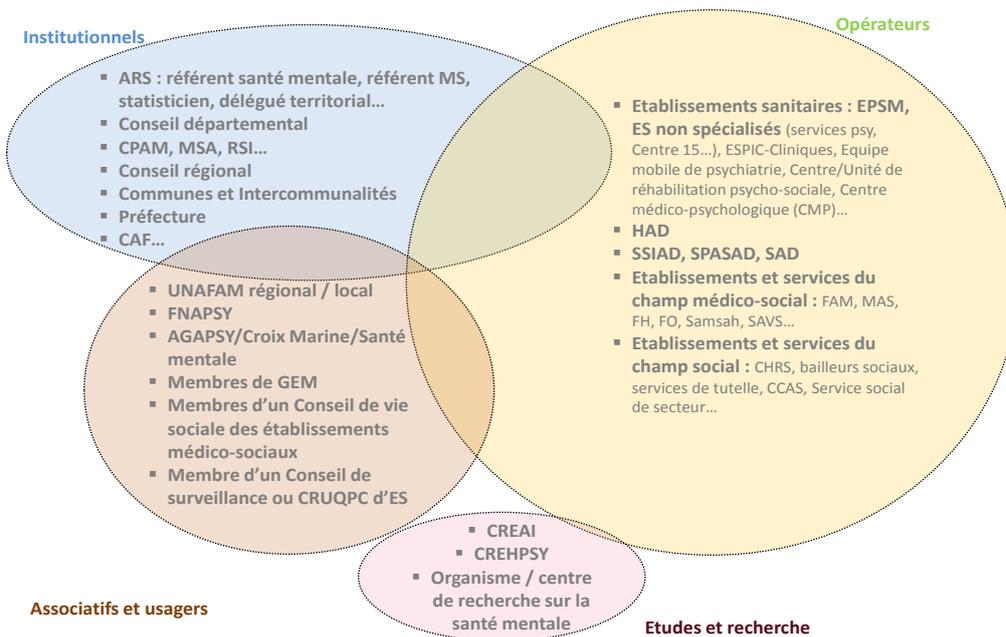
La liste des acteurs incontournables

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°5

ENJEUX

L'ensemble de la démarche permet de créer des espaces et des temps de mise en commun pour les acteurs intervenant dans le territoire autour des personnes vivant avec des troubles psychiques. Elle a pour objectifs d'initier une dynamique collective porteuse d'effets positifs à court, moyen et long terme sur l'organisation de la réponse aux besoins des personnes concernées.

Les acteurs intervenant autour de la personne vivant avec des troubles psychiques sont très nombreux et de statut différent :



DESCRIPTION

Les acteurs devront faire l'objet d'une désignation via le comité de pilotage territorial après s'être bien assurés de leur niveau de représentation par leur institution ou organisme employeur.

La désignation par le comité de pilotage officialise leur participation dans la démarche. Tout en leur conférant un droit d'expression au titre de leur représentation, ils devront néanmoins s'engager à contribuer de façon constructive dans la démarche. Ils doivent pouvoir témoigner du support de leur institution ou organisme tout au long de la démarche et sont, à ce titre, porteur d'une mission d'information permanente entre eux et les autres acteurs intervenant dans la démarche.

La liste qui suit se veut être la plus complète possible. Cependant, pour la démarche, seuls seront conviés les acteurs présents sur le territoire.

ACTEURS INSTITUTIONNELS :

- Conseil départemental : référent handicap et si possible le référent social

La liste des acteurs incontournables

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°5

- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (le délégué départemental du territoire concerné)
- MDPH : directeur ou médecin coordinateur
- CPAM
- CAF
- Conseil régional
- URPS

OPERATEURS

ETABLISSEMENTS ET SERVICES DU SECTEUR SANITAIRE

- Etablissements publics de santé mentale ou centres hospitaliers spécialisés ou établissements ESPIC sectorisés monodisciplinaires : direction, président de CME, responsable du pôle dont les secteurs ont la charge du territoire concerné, directeur des soins, cadres, psychologues, ...
- Etablissements de santé publics ou ESPIC non spécialisés : chef de service du pôle de psychiatrie, cadre, représentants des services d'urgences, psychologues...
- Cliniques à but lucratif spécialisée en psychiatrie : direction, spécialiste, cadre
- HAD éventuellement

ETABLISSEMENTS ET SERVICES DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL (ESMS)

Pour les ESMS, la représentation institutionnelle fait place à une grande diversité de profils : éducateur, gestionnaire, responsable de service, psychologues, ...

- Etablissements : Foyers d'hébergement, Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) ...
- Services : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), éventuellement Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)

SERVICES DES AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Les services infirmiers de soins à domicile
- Les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS ou CIAS)
- Les Conseils locaux en santé mentale œuvrant sur le territoire considéré, via la présence de l' élu de la collectivité qui porte le dispositif de coordination

ETABLISSEMENTS ET SERVICES DU SECTEUR SOCIAL

- Bailleurs sociaux
- Services de tutelle
- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- Dispositifs « précarité »

PROFESSIONNELS DE SANTE

- Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins, pharmaciens
- UPRS infirmiers
- Médecine de ville, dont cabinets libéraux et dispositifs d'exercice regroupés.
- Autres libéraux : psychologues cliniciens - psychothérapeutes, psychiatres, ergothérapeutes, ...

LES ACTEURS ASSOCIATIFS

- UNAFAM régional / local (si existe)
- FNAPSY, AGAPSY, Santé mentale France, autres associations présentes sur le territoire
- Autres associations intervenant dans le champ de la précarité

La liste des acteurs incontournables

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°5

LES USAGERS

- Membres d'associations présentes sur le territoire
- Membres de GEM
- Membres d'un Conseil de vie sociale des établissements médico-sociaux
- Membres d'un Conseil de surveillance et CRUQPC des établissements sanitaires

LES AUTRES ACTEURS

- Les acteurs spécialisés dans le champ de la santé mentale : CREAI, ORS,
- Les Organismes ou dispositifs de recherche spécialisés en santé mentale : centres ressources Crehpsy, ...

LES INSTANCES DE LA DEMOCRATIE SANITAIRE A PRENDRE EN COMPTE :

Ces instances sont impliquées dans la validation des grandes étapes de la planification sanitaire et médicosociale. En fonction des régions, elles peuvent être plus ou moins actives en tant que productrices d'avis éclairés à destination du DGARS.

Il est fortement recommandé de les convier à participer à la démarche ou tout au moins leur assurer une information régulière sur son avancée :

- Bureau de la CRSA Commission Permanente
- Commission CRSA
- Commission de coordination des Politiques Publiques
- Cellule d'appui
- Conférences de territoire

MOYENS

Il est important lors de la plénière de lancement de bien mettre l'accent sur le niveau d'engagement requis pour chacun des acteurs participant à la démarche.

Une grille permettant d'établir un annuaire des acteurs participants à la démarche est disponible en téléchargement : [liste des membres des groupes de travail](#)

FACTEURS CLES DE SUCCES

Il conviendra de prendre en compte la spécificité de certains collègues :

- Un accueil particulier pour les usagers (cf. fiche ad hoc)
- Une adaptation des modalités d'association des professionnels de santé libéraux,
- Une association des élus présents sur le territoire, selon plusieurs niveaux à adapter (groupes de travail, Comité de pilotage, ...)

FICHES ASSOCIEES

- [Fiche 2 : le comité de pilotage](#)
- [Fiche 3 : le chef de projet](#)
- [Fiche 4 : l'équipe-projet ou groupe-projet](#)
- [Fiche 6 : L'aide au repérage des démarches locales](#)

La liste des acteurs incontournables

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°5

- Fiche 7 : le plan de communication – un exemple
- Fiche 8 : l'implication des usagers
- Fiche 9 : la composition des groupes de travail
- Fiche 10 : l'animation des séances de travail
- Document-type 1 : trame de lettre de cadrage
- Support 1 : la plénière de lancement

OUTILS ASSOCIES

- Fiche Outil 2 : la carte d'identité du territoire et sa grille d'indicateurs
- Fiche Outil 3 : les caractéristiques du parcours et sa grille d'indicateurs
- Fiche Outil 4 : la grille MDPH et sa notice d'utilisation